



Union Syndicale de l'Intérim CGT

Montreuil, le 27 février 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis ce matin 27 février à XX heures, plusieurs groupes de salarié-e-s intérimaires et permanent-e-s de la branche du Travail Temporaire occupent, à l'appel de l'USI-CGT, 4 agences d'intérim, réparties à PARIS, NANTES et LYON.

Ces actions se déroulent :

RANDSTAD 55, rue de la Villette à LYON 3^{ème} ;
ADECCO 70, cours Gambetta à LYON 3^{ème} ;
DERICHEBOURG 41, rue Lafayette à PARIS 9^{ème} ;
SYNERGIE 53, Quai de la Fosse à NANTES.

Cet après-midi à partir de 14 heures, d'autres convergeront avec les intermittents du spectacle et rejoindront la manifestation et le rassemblement organisés devant le MEDEF à Paris, à l'initiative de la CGT et de son Union Régionale.

Toutes et tous interviennent en riposte aux attaques contre leurs droits sociaux, dans le cadre de la négociation UNEDIC en cours, dont la 4^{ème} séance se tient aujourd'hui. Ils soutiennent les revendications portées par la délégation CGT face au MEDEF, et en particulier s'opposent radicalement à toute volonté de suppression de l'Annexe 4 qui régit les conditions d'accès et d'indemnisation au chômage des intérimaires.

Alors que l'heure doit être à lutter contre la casse de l'emploi, contre le pillage du travail par le Capital (CAC40 +61,75 % en 5 ans), ce n'est pas en précarisant encore plus des millions de salarié-e-s, que l'on rétablira la justice.

Au contraire, c'est en sécurisant les parcours professionnels, en organisant la portabilité des droits et en créant une véritable Sécurité Sociale Professionnelle telle que revendiquée par la CGT, que la société tout entière pourra régler correctement la question de la sur-accidentalité souvent mortelle et des conditions de travail dangereuses dont les millions de salarié-e-s précaires sont victimes.

La taxation des contrats courts (Intérim, CDD) apporterait 1,4 milliards d'euros par an et l'encadrement des ruptures conventionnelles qui aujourd'hui coûtent à elles seules 80% du déficit de l'UNEDIC, soit 4,4 milliard d'euros en 2012, sont des solutions portées par la CGT !

Il y a plus de 2,2 millions de salariés intérimaires, 16 millions de missions par an dont 80% durent moins de 15 jours ! 51 % des inscriptions à Pôle emploi sont des fins de contrats précaires (Intérim, CDD).

C'est donc bien contre la précarité organisée qu'il faut lutter, et arrêter de stigmatiser des millions de salarié-e-s comme étant coupables voire même privilégiés. Aujourd'hui déjà, le seul fait d'être intérimaire est un risque en soi car le risque d'accidents du travail est décuplé : Il y a dans l'intérim en proportion 2 fois plus d'accidents que partout ailleurs.

La suppression pure et simple de l'Annexe 4 telle que voulue par le MEDEF et PRISM'EMPLOI, patronat de la Branche, provoquerait une course à la « mission » à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions, ce qui entraînerait de façon certaine une augmentation des risques et des accidents, au détriment de la santé et de la sécurité au travail des salarié-e-s concerné-e-s.

Ceci alors même que l'USI-CGT depuis des années, demande fermement que ce sujet soit traité sérieusement en Branche, elle se voit opposer des fins de non-recevoir systématiques de la part d'un patronat plus préoccupé par les dividendes des actionnaires et les taux de profit, que par la vie des salarié-e-s. Car c'est bien cela le vrai sujet : la santé et la sécurité des salarié-e-s, et non pas de faire des économies sur leur dos lorsqu'ils sont victimes de la perte d'emploi et de la précarité !

L'USI-CGT appelle tou-te-s les salarié-e-s de l'Intérim à amplifier la mobilisation dans les jours et les semaines à venir.

Quand ils ne travaillent pas, les intérimaires sont victimes, pas coupables ni profiteurs !

**Pour la taxation des contrats courts,
Contre la casse des droits sociaux des intérimaires :
ANNEXE 4 NON NÉGOCIABLE !**

Contacts :

Philippe TIXIER	06 88 47 86 10
André FADDA	06 81 21 93 14

USI-CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 / Fax 01 55 82 89 79

Courriel : contact@usi.cgt.fr - Site Internet : www.usi.cgt.fr